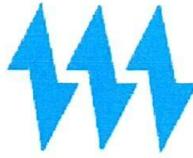


SOMELEC

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
 SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU
 siège social : Ilot "C"-Lot N°121 - Avenue Boubacar Ben Amer
 Ksar - Nouakchott- Mauritanie
 BP : 355 - Tél:(00 222)45 25 67 83/ FAX: (00 222)45 25 39 95
 R.C.:N°35699/NIF 30500075
 E-mail:somelec@somelec.mr



Affichage N°
6457

Travaux des génies
 civils

DA N° 02-DCAMG/DMG/SGPR/2026 du
 10/01/2026

Date d'ouverture : **Jeudi 05 Fevrier 2026 à 12:00**

Objet : Appel d'offres

Description : Travaux de construction, réhabilitation et aménagement d'ouvrage pour la DCAMG

Item	Désignation	Unité	Référence	Quantite
1	Loges pour gardiens 4m x3m	U		2
2	WC pour gardiens et chauffeurs 3m x 3m	U		2
3	Local de pause pour les chauffeurs de 4m x 5m	U		1
4	Réparation d'une fissure au niveau du mur de la porte d'entrée	U		1
5	Local d'un Michelin 8m x 4m	U		1

NB : • La visite de lieu est obligatoire. • Délai d'exécution 48jours. • La visite de lieu est prévue le Mercredi 28/01/2026. • Pour la visite de lieu contacter le N° TEL 31 71 27 82. • Voir le cahier de prescriptions techniques ci-joint.

Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

- 1) Les prix requis TVA comprise sont fermes et non révisables
- 2) Le délai d'option doit être de trois mois
- 3) Lieu de travaux : **Parc Automobile SOMELEC**
- 4) **Délai de execution : 48 jours**
- 5) Votre offre (technique et financière) **en deux copies** doit être présentée sous pli fermé avec mention << Confidential et N° Affichage >> **au siège de la Direction des Achats et Approvisionnements Jeudi 05 Fevrier 2026 à 12:00** où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui les souhaitent.
- 6) Il est exigé de présenter une fiche technique ou un catalogue pour les produits/services proposés
- 7) Le soumissionnaire doit, s'il est nécessaire, présenter aux utilisateurs un échantillon du matériel proposé
- 8) La SOMELEC peut ne pas donner suite totalement ou partiellement à la présente consultation
- 9) La SOMELEC peut recourir à la procédure du moins disant par item
- 10) Tout fournisseur ne dispose pas d'un **code fournisseur SOMELEC** ne doit pas participer à cette consultation et son offre sera rejetée et toute offre non signée non cachetée sera rejetée

N.B: Le dossier peut être retiré auprès du service des achats de la SOMELEC(DAA)

Directrice Centrale Approvisionnements et Moyens Généraux

Azza EL GHOTOB MOMA

[Signature]

23
01
26

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DE L'ENERGIE, DU PETROLE**

**SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
(Groupe SOMELEC)**



**SOMELEC
DCAMG**

CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUE

**Travaux de construction, réhabilitation et aménagement
d'ouvrages pour la DCAMG**



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (CPT),

DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX

OBJET :

La Société Mauritanienne d'Électricité (Groupe SOMELEC) lance une consultation relative aux travaux de construction et d'aménagement.

Les travaux objet de la présente consultation comprennent notamment :

- La construction de deux (02) loges pour gardiens de dimensions 4 m x 3 m chacune ;
- La construction de deux (02) WC destinés aux gardiens et chauffeurs, de dimensions 3 m x 3 m chacun ;
- La réalisation d'un (01) local de pause pour chauffeurs, de dimensions 4 m x 5 m ;
- La construction d'un (01) local Michelin de dimensions 8 m x 4 m ;
- La réparation d'une fissure existante au niveau du mur de la porte d'entrée ;
- La réalisation d'une dalle en béton armé dimensionnée pour une charge roulante de trente (30) tonnes.

À ce titre, la SOMELEC invite les entreprises intéressées, justifiant d'une expérience similaire avérée et dûment authentifiée dans le domaine, à soumettre une offre technique et financière pour l'exécution des prestations susmentionnées.

La présente consultation pourra servir de base à une éventuelle passation de commande par la SOMELEC.

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) définit les conditions techniques et les modalités selon lesquelles seront exécutés les travaux objet du marché.

LE PROJET :

Le présent projet concerne la **construction et l'aménagement de plusieurs ouvrages**.
Le délai global d'exécution des travaux est fixé à **quarante-huit (48) jours calendaires**.

Travaux de gros œuvre (infrastructures et superstructures)

- Fondations générales des ouvrages ;
- Élévation des murs en agglomérés ;
- Dalles en béton armé, y compris la dalle spéciale pour charge roulante de 30 tonnes ;
- Réalisation de fosses septiques et regards nécessaires ;
- Réparation structurelle de la fissure existante au mur de la porte d'entrée ;



Travaux de second œuvre

- Enduits intérieurs et extérieurs ;
- Revêtements de sol ;
- Menuiserie bois et aluminium ;
- Étanchéité ;
- Électricité ;
- Peinture et finitions diverses ;
- Circuits de plomberie et installations sanitaires.

A – Dispositions générales :

A-1 Génie civil

Les travaux de génie civil, d'une manière générale, seront conformes aux plans du Groupe SOMELEC joints au dossier. Ils seront exécutés selon les règles de l'art et conformément aux normes en vigueur.

A-2 Essais du sol

Les profondeurs des fonds de fouilles seront définies en concertation avec le Maître d’Œuvre, sur la base du rapport du Laboratoire National des Travaux Publics (LNTP), des constats issus des puits de sondage réalisés sur site et du taux de travail du sol, dont la résistance admissible ne devra pas être inférieure à **1,75 kg/cm²**.

B – Matériaux

B-1 Nature

Les bâtiments seront entièrement construits en matériaux incombustibles. Les murs seront réalisés en agglomérés d'épaisseur 15 cm (enduits non compris), pleins au niveau des fondations et creux pour les élévations.

B-2 Dosages

Les dosages minimaux à respecter sont les suivants :

- Béton de propreté : 200 kg/m³
- Béton armé de fondation : 350 kg/m³
- Mortier de maçonnerie : 300 kg/m³
- Mortier pour enduits : 400 kg/m³

B-3 Fondations

Les fondations auront une profondeur minimale d'un (01) mètre. Cette profondeur pourra être réduite en cas de terrain rocheux.

Si la nature du sol l'exige, toutes dispositions nécessaires seront prises pour assurer la stabilité des ouvrages. Le niveau supérieur des fondations devra se situer à 30 cm au-dessous du niveau de la route bitumée.



B-4 Sol – Dalles

Les dallages seront exécutés en béton armé coulé sur un béton de propreté de 5 cm d'épaisseur.

- Épaisseur totale brute : 10 cm minimum
- Ferraillage : treillis T8 – maille 15 x 15 cm
- Joints de dilatation obligatoires pour toute surface supérieure à 25 m² ou dimension > 8 m.

La dalle destinée à la circulation des engins lourds sera spécifiquement dimensionnée pour une charge roulante de 30 tonnes, conformément aux études techniques.

B-5 Circuits de terre

Une liaison en cuivre nu de section 29,3 mm² sera raccordée au ferraillage des fondations et débouchera dans le bâtiment à 30 cm au-dessus du sol fini, à l'emplacement de la barrette de coupure de terre.

B-6 Enduits

Les enduits seront réalisés en trois couches :

- Couche d'accrochage : 450 kg/m³ – épaisseur 10 mm ;
- Couche intermédiaire : 400 kg/m³ – épaisseur 10 mm ;
- Couche de finition : 350 kg/m³ – épaisseur 5 mm.

Les délais de séchage entre couches seront strictement respectés. Les surfaces finies devront être planes, régulières, sans fissures, cloques ou soufflures.

B-7 Peinture

L'entrepreneur fournira toutes les peintures, vernis et produits de préparation. Il sera responsable du choix et de la compatibilité des produits avec les supports. Les prescriptions des fabricants concernant les diluants et dosages devront être strictement respectées.

B-8 Planchers (16 + 4)

Les planchers seront réalisés en hourdis et poutrelles en béton armé dosé à 350 kg/m³, conformément aux plans d'exécution.

Le décoffrage ne pourra intervenir qu'après autorisation du Maître d'Ouvre et jamais avant 21 jours.

B-9 Menuiserie

- Portes en aluminium ou bois de dimensions 90 x 210 cm ;
- Porte principale : 120 x 210 cm ;
- Fenêtres vitrées : 1 m x 1 m ;
- Quincaillerie de première qualité, conforme aux normes en vigueur et au choix du Maître d'Ouvrage.

B-10 Revêtement de sol

Les supports seront stabilisés et propres. La pose des revêtements sera effectuée directement sur le dallage, selon le choix du Maître d'Ouvrage.

B-11 Étanchéité

Les travaux d'étanchéité seront exécutés conformément aux DTU en vigueur ou aux règles professionnelles équivalentes.

B-12 Électricité

Les installations électriques respecteront les normes NF C 15-100, avec câbles conformes aux normes H07 RN-F, IEC et équivalentes.

C- QUALIFICATION DE SOUMISSIONNER

L'offre doit comprendre les pièces administratives établies dans les formes réglementaires attestant la régularité de ces prestataires vis-à-vis de l'Administration.

Ces pièces dont la validité est de six (06) mois, sauf pour la Banque Centrale de Mauritanie (validité fixée à un (01) mois) sont les suivantes :

- Attestation délivrée par le Trésorier Général,
- Attestation délivrée par le Directeur Général des Impôts ;
- Attestation délivrée par le Directeur Général de la CNSS ;
- Attestation délivrée par le Directeur du Travail et de la Main d'œuvre ;
- Attestation délivrée par le Directeur de la Supervision bancaire à la BCM certifiant que l'intéressé ne figure pas sur la liste des contentieux et comptes gelés.
- Justification d'un chiffre d'affaires annuel minimum de dix (10) millions MRU.

Personnel clé requis

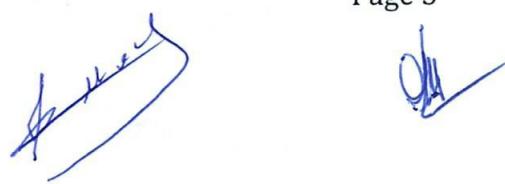
Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes :

Nombre	Nom et prénoms	Affectation	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans des travaux similaires (Années)
1		Directeur des travaux ING GC	10	6
1		Topographe	5	3

Le candidat devra fournir les informations détaillées relatives au personnel proposé ainsi qu'à leurs expériences respectives. L'ingénieur en génie civil et le topographe devront être présents de manière permanente sur le site pendant toute la durée des travaux.

Matériel

Numéro	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Camion benne ($\geq 10T$)	1
3	Véhicule utilitaire	1
4	Groupe électrogène de 12 Kva	1
5	Compresseur ;	1
6	Bétonnières de 350 l	2
7	Vibropondeuse	1
8	Lot de matériel de coffrage, échafaudage	2
9	Lot de matériel de génie civil,	2
10	Lot de matériel de Topographie	1



Le candidat devra fournir les informations détaillées relatives au matériel proposé. Le camion grue ainsi que les échafaudages devront être obligatoirement disponibles et présents sur le site pendant l'exécution des travaux.

NB : Le personnel et le matériel proposés feront l'objet d'une réception au démarrage des travaux.
Aucune substitution du personnel clé ne sera admise sans accord préalable de la SOMELEC.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "A. M. S." or similar initials, is placed here.